

COMPTE RENDU
COMITÉ SYNDICAL du SIVU Les enfants du Solaire
du 1^{er} décembre 2021, salle du périscolaire bâtiment Honorine Giraud à Saillans

Date de convocation : 25 novembre 2021
 Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 8
 Nombre d'élus au SIVU qui assistent à la séance : 4

PRÉSENTS :

Commune d'Aubenasson : Galadrielle GOUIRAND (Tit),
 Commune d'Espenel : Isabelle CHANVILLARD (Tit)
 Commune de St Sauveur en Diois : Joëlle MARAN (Tit) ;
 Commune de Saillans : Dominique BALDERANIS (Tit.) (pouvoir à D. BALDERANIS)

TITULAIRES ABSENTS :

Non excusé : Commune de Chastel-Arnaud : Jean-Paul CHAIRON (Tit)
 Excusé : Commune de la Chaudière : Françoise BROBST (Sup)
 Excusé : Commune de Saillans : François BROCARD (pouvoir à D. BALDERANIS)
 Non excusé : Commune de Véronne : Renaud VELLARD (Tit.)

Secrétaire de séance : Galadrielle Gouirand

Mme la Présidente demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la mise en place d'une assurance couvrant les garanties statutaires (point 6).

Le Comité Syndical, approuve le rajout de cette délibération.

Ordre du jour

1	Résumé du 1 ^{er} trimestre 2021 / 20211
2	Délibération pour la mise en place d'une centrale d'achat à compter de Janvier 2022
3	Ressources humaines : . Délibération pour la signature de la convention unique pôle santé et sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Drôme . Nouvelle délibération pour la détermination des taux de promotion (après avis favorable du C.D.G. 26) qui annule et remplace celle du 6 octobre 2021 . Primes de fin d'année IFSE / CIA . Plan de formation 2022
4	Modification de l'acte constitutif de la régie actuelle
5	Récapitulatif des élus constituant le comité syndical (titulaire et suppléant)
6	Délibération pour la mise en place d'un contrat d'assurance pour les garanties statutaires des agents
7	Questions diverses

Adoption du compte-rendu du comité syndical du 6 octobre 2021

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de

- VALIDER le compte-rendu du dernier comité syndical.

1 - Résumé du 1^{er} trimestre 2021 / 2022

Mme la Présidente rappelle les principaux faits marquants depuis la rentrée scolaire :

=> Les deux salariées de la cantine ont été en arrêt maladie. Pour palier à ces absences, il a été nécessaire de mettre en place la livraison de plateaux repas et d'embaucher 2 personnes.

Pour la 1^{ère} semaine de la rentrée des vacances de la Toussaint, nous avons demandé aux parents de fournir un pique-nique. Cette initiative a été bien accueillie par les parents.

La livraison de repas nous permet d'assurer la continuité du service, dans l'attente du retour de la Responsable cuisine.

Le SIVU continue de gérer les goûters et l'achat de pain localement.

=> la central de désinfection est enfin arrivée (fin novembre 2021).

=> une nouvelle armoire à froid positive (frigo) a été commandée (remplacement de celui tombé en panne)

=> une des armoire à froid négative (congélateur) s'est arrêtée – nous avons dû jeter la totalité des denrées qui y étaient stockées. L'appareil a été réparé, mais son remplacement sera à prévoir.
=> 2 fuites d'eau ont fait des dégâts au plafond dans la salle de restauration des maternelle : provenance cuisine et salle de bains de l'appartement du dessus. Les sinistres ont été déclarés à l'assurance.
=> fuite d'eau plafond de la cuisine liée à l'évacuation bouchée dans les WC des maternelles

2 – Délibération pour la mise en place d'une centrale d'achat

Nous nous sommes déjà rapprochés de la Région pour adhérer à leur centrale d'achat régionale pour la cantine. La région exercerait des activités d'achat centralisées pour l'acquisition de fournitures et services. La région offrirait un outil efficace d'achat permettant de répondre aux enjeux de facilitation de l'acte d'achat, de sécurisation, d'optimisation des dépenses et de facilitation de l'accès des PME et fournisseurs locaux aux marchés publics.

Le coût approximatif :

. Adhésion forfaitaire	=	150 €
. Participation annuelle (marchés de fournitures de denrées alimentaires)	=	250 €

La présidente voudrait que le comité syndical délibère sur l'accord de principe d'adhérer à une centrale d'achat. D'autres devis seront demandés et vous seront transmis par la suite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical décide :

- **de valider sur le principe d'adhérer à une centrale d'achat ;**
- **d'autoriser Mme la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.**

3 - Ressources humaines

3-1 Délibération pour la signature de la convention unique pôle santé et sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Drôme :

Mme la Présidente donne lecture du courrier envoyé par le CDG 26 concernant la mise en place d'une nouvelle convention qui tiendra compte de la médecine du travail, l'inspection en santé et sécurité au travail, le coaching et la psychologie du travail et des organisations. Cette démarche obligera le CDG 26 de résilier les conventions existantes (Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé de la sécurité par exemple).

Pour mémoire, ACFI est la seule convention que nous avons passée et qui sera donc annulée.

Médecine du travail (STDV) : pas de convention mais une adhésion donc nous conservons pour les visites médicales.

Les autres prestations offertes par la convention sont intéressantes et elles nous seront facturées selon les besoins.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical décide :

- **De mandater Mme la Présidente pour signer la convention unique avec le CDG 26 ;**
- **De charger Mme la Présidente de la bonne exécution de la présente délibération.**

3-2 Nouvelle délibération pour la détermination des taux de promotion (après avis favorable du C.D.G. 26) qui annule et remplace celle du 6 octobre 2021 :

Mme la Présidente rappelle la délibération prise le 6 octobre 2021. Celle-ci ne mentionnait pas l'accord favorable du Comité Technique du CDG 26 en date du 13 octobre 2021. Il est donc nécessaire de re-délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **de retenir le taux de promotion de 100 % pour l'avancement des fonctionnaires au grade supérieur des filières technique, animation et administrative ;**
- **d'autoriser Mme la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.**

3-3 Primes de fin d'année IFSE / CIA

Mme BALDERANIS rappelle la délibération n° 2018 / 14 du 2 juillet 2018 concernant la mise en place du RIFSEEP (IFSE et CIA) pour les agents fonctionnaires et contractuels.

Régularisation des modes d'attribution de l'IFSE et de la CIA

A partir de l'année 2022 :

- IFSE : versement mensualisé à compter du 1^{er} janvier
- CIA : versement annualisé sur le mois de décembre

Pour 2021 :

- IFSE : versement en totalité sur le mois de décembre
- CIA : versement sur décembre du 12^{ème} restant de l'attribution 2020 + versement de l'attribution 2021 pour les agents concernés.

CIA	Solde attribution 2020	Attribution 2021	Motif
Responsable des services	1/12 ^{ème} de 500 €	250 €	Disponibilité
Responsable cuisine	1/12 ^{ème} de 250 €	0 €	Absence
Aide cuisinière	1/12 ^{ème} de 250 €	400 €	Remplacement partiel cuisinière
Adjoint administratif	1/12 ^{ème} de 250 €	250 €	Disponibilité
Agent d'animation	0 € 0 €	100 € 100 €	BAFA (Mco) Disponibilité, réactivité (MCh)

Mme BALDERANIS propose d'attribuer une IFSE aux agents d'animation qui font partis de l'équipe depuis plus d'un an (LR) :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical DECIDE de

- Valider la fin de la mensualisation du CIA et l'annualisation de l'IFSE au 31 décembre 2021 ;
- Valider l'annualisation du CIA et la mensualisation de l'IFSE à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Valider l'IFSE correspondant au traitement indiciaire brut de l'aide cuisinière, de l'adjoint administratif et des agents d'animation en place depuis plus d'un an ;
- Valider les montants de CIA selon tableau ci-dessus ;
- Mandater Mme la Présidente pour la mise en œuvre de la présente délibération sur les paies de DECEMBRE 2021.

3-4 Plan de formation 2022 (plan de formation 2021 reporté suite aux condition sanitaire):

- COMMUNICATION BIENVEILLANTE ENFANT- ADULTE : L'APPROCHE FABER & MAZLISH pour 8 agents les 12 + 26 Janvier 2022
- Formation préalable obligatoire des assistantes de prévention pour 1 agent (SR) les 14-16.03.22 + 11-12.04.22
- Formation RH pour 1 agent (IF) date à définir
- Formation management pour 1 agent (SR) date à définir

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de

- Valider le plan de formation 2022 ;
- Mandater Mme la Présidente pour la mise en œuvre de la présente délibération.

4 – Modification de l'acte constitutif de la régie actuelle

Mme la Présidente rappelle l'arrêté n° 1/2017 concernant l'acte modificatif de la régie de recettes.

Un nouvel arrêté doit être pris concernant, entre autre, le dépôt des espèces. Celui-ci ne se fait plus au Centre des Finances Publiques de CREST mais à la Banque Postale de CREST depuis septembre 2021.

Le comité syndical acte la modification de l'arrêté.

5 – Récapitulatif des élus constituant le comité syndical (titulaire et suppléant)

La Présidente rappelle qu'il manque des suppléants dans la composition du comité syndical :

Commune	Titulaire	Suppléant
Aubenasson	Galadrielle GOUIRAND	Cédric FERMONT
Chastel Arnaud	Jean-Paul CHAIRON	Frédéric TEYSSOT
Espenel	Isabelle CHAVILLARD	
La Chaudière	Françoise BROBST	
St Sauveur en Diois	Joëlle MARAN	Patricia PUC
Saillans	Dominique BALDERANIS François BROCARD	Romain SIMONET Philippe BERNA
Véronne	Renaud VELLARD	Hélène PELAEZ BACHELIER

Une demande va être faite aux communes pour que des élus suppléants soient nommés.

6 – Délibération pour la mise en place d'un contrat d'assurance pour les garanties statutaires des agents (en cas d'absences)

L'étude la masse salariale en 2021 fait apparaître la nécessité de mettre en place une couverture des salaires pour palier aux coûts générés par les absences.

A cet effet, il existe une assurance statutaire qui rembourse tout ou partie de la charge réelle.

BASE DE CALCUL : masse salariale BRUT + charges patronales

Type d'absence couverte :

- Décès OUI
- Maternité, adoption, paternité NON
- Maladie et accident de la vie privé OUI
- Longue maladie et longue durée OUI
- Accident imputable au service et maladie professionnelle OUI

La cotisation est annuelle

Des jours de carence sont appliqués par évènement

Des demandes de devis sont en cours ; ils seront transmis aux élus dès réception.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical décide :

- De valider le principe d'adhérer à une assurance statutaire ;
- D'autoriser Mme la Présidente à demander et étudier les différents contrats et devis.
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

7 – Questions diverses

Remplacement ou non de la cuisinière sur l'année scolaire en cours : constatant l'impossibilité de prévoir le retour de notre cuisinière actuelle et après débat, il est décidé de ne pas chercher à embaucher de remplaçant. Tant que dure son absence, le principe des plateaux repas reste donc acquis.

Un conseil des usagers est prévu le 8 Décembre à 18h : compte tenu de la COVID 19, le nombre de personnes sera limité.

L'ordre du jour étant épuisé, le comité syndical est clos à 20h18

La Présidente



Le secrétaire de séance

